MAL DE DOS MAL DE REINS

Le Gandol est souverain

"Je souffrais des reins depuis plusieurs années, écrit Mme Lebliot, à Cuise-la-Motte, et j'en étais arrivée à ne plus pouvoir rien faire sans en souffrir. Aujourd'hui, après avoir eu l'idée d'essayer votre Gandol, je me trouve très soulagée, et j'en suis si heureuse que je me fais un plaisir de vous le signaler".

Grâce à ses composés lithino-quiniques, le Gandol possède la propriété d'arrêter la surproduction d'acide urique dans l'organisme. Il met fin ainsi à toutes les douleurs d'origine arthritique : rhumatismes, maux de reins, goutte, sciatique, etc... La boîte pr 10 jours : 14 frs 30, toutes pharm.

La création à Paris d'un centre économique franco-allemand

Paris, 28 février. — Sur l'initiative concertée du groupe Europe centrale de la Chambre des députés et de la Chambre de commerce de Paris, s'est tenue mardi la réunion constitutive du centre économique franco-allemand dont le but essentiel est de développer les échanges et d'améliorer les relations économiques entre la France et l'Allemagne.

Au cours de cette réunion a été désigné le comité directeur *composé par moitié de* membres du Parlement et de représentants qualifiés des organisations agricoles, commerciales et industrielles.

M. Ferasson, représentant l'assemblée des Chambres de commerce de rFance et M. Joseph Faure l'assemblée permanente des Chambres d'agriculture.

Le bureau du comité-directeur est ainsi constitué :

Président : M. Pierre Baudoin-Bugnet, député du Doubs.

Vice-présidents : MM. Mireaux, sénateur des Hautes-Pyrénées; Elbel, député des Vosges; Ferasson, président de la Chambre de commerce de Paris.

Secrétaire-général : M. Emile Brachard, député de l'Aube.

Trésorier : M. Lassalle, trésorier de la Chambre de commerce de Paris.

Faites vivre –et briller– chacun de vos 150.000 Cheveux !

443

avec cette brillantine irradiante

Vaporisez vos cheveux avec la Brillantine du Dr Roja qui doit son étrange pouvoir irradiant à une huile cristalline *formée comme les diamants dans les* entrailles de la Terre. La Brillantine Roja enrobe le cheveu d'une fine pellicule invisible qui arrête les rayons de lumière et les projette en milliers de petits éclats miroitants. Elle est si fluide qu'elle se vaporise en une nuée de « micro-gouttes » qui satinent les cheveux et les assouplissent au lieu de les coller. Chaque cheveu luit séparément : la chevelure est auréolée; sa couleur paraît plus franche, plus tranchante. L'huile de ricin contenue **également** dans cette brillantine de santé « sur-alimente » et vivifie les cheveux, leur donne plus de « ressort » : instantanément vos mises-en-plis *reviennent* et durent deux fois plus longtemps. Coiff. pharm. parfum. grands magasins vendent la Brillantine Ricinée du Dr Roja avec ou sans son pulvérisateur breveté. Spécial *pour cheveux blancs, noirs, platinés ou gris*onnants : — la Brillantine Roja Bleue.

SACHEZ LAVER VOS CHEVEUX !

Les cheveux ternes ou raides deviennent étonnamment transparents, soyeux et souples après un lavage au shampoing Roja - le seul à l'huile de ricin. Délogs, dissout et entraîne les impuretés ; agit comme un bain d'huile, vivifie les cheveux. Essayez le shampoing Ricziné Roja chez vous : 2 frs partout.

PETITE CORRESPONDANCE

QUESTION DU JOUR, N° 202. — *Je suis Française et j'ai l'intention d'épouser une Belge. Le mariage sera célébré en Belgique. Comment ma fiancée doit-elle procéder pour devenir Française au moment du mariage ?*

RÉPONSE. — *D'abord, depuis les décrets-lois du 12 novembre 1938, il n'est plus possible de devenir Française dès le mariage. En effet, dans le cas indiqué, la femme étrangère qui désire acquérir la nationalité française devra souscrire avant le mariage, devant le consul de France, une déclaration spéciale en trois exemplaires. Mais cette déclaration étant souscrite et le mariage célébré, la personne en question ne sera pas encore Française. Elle ne le deviendra qu'après un délai de six mois, si l'enquête faite à son sujet a été favorable. Dans ce cas, elle recevra, une fois ce délai expiré, un exemplaire dûment visé de la déclaration.*

* *

—— Un lecteur du « Journal de Roubaix ». — Réponse dans la « question du jour » n° 202. —— Rigaudon. — 1°) Exact en ce qui concerne l'assurance accident de travail. 2°) En ce qui concerne l'assurance auto, ce n'est pas obligatoire, mais vous avez tout intérêt à le faire, car si votre représentant ne s'assure t pas, vous pourriez être tenu pour responsable civilement en cas d'accident. Les commettants sont en effet responsables des dommages causés par leurs préposés. —— J. D. — Faire une demande au maire en vue d'obtenir l'assistance médicale gratuite. —— Leetrice depuis 54 ans. — 1°) Pas d'impôt sur les salaires. 2°) 236 francs. —— Lilas blanc. — Mettre une écaille d'huître. —— Alsace, Anvers, 55. — 1°) 3 %. 2°) Non. 3°) Oui. 4°) Non, car il faut que le salaire n'excède pas 10.000 frs et que l'intéressé soit assuré social.

—— Cousine ennuyée, a.b.c.d. — L'article 317 du Code pénal prévoit dans ce cas un emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans et une amende de 500 à 10.000 frs (soit 5.500 à 110.000 frs). —— 53. — La retenue ne doit pas vous être faite dans ce cas.

—— Constant, 13. — 1°) Oui. 2°) Dans les trois mois. 3°) Variable suivant le montant des biens légués, le nombre des enfants du testateur et le nombre des enfants de l'héritier. —— Chantal. — Ecrire directement à la société en question. —— Miche, 27. — 1°) et 2°) C'est le tarif, compte tenu de la déduction des frais professionnels. 3°) Non. —— Vive la Corse ! — Cela dépend des conventions en usage dans la profession. Vous pourriez vous adresser aux syndicats libres, 39, rue Henri-Carette, à Roubaix, qui ont signé, avec certains patrons, des accords concernant *les employés*. —— Madame Decot. — L'acte doit être passé devant notaire. Droits de transcription et inscription: 0,60 % plus les frais du notaire. —— Cécécrica. — Il convient de voir un notaire. Nous n'avons pas assez d'indications sur la composition de la succession pour pouvoir vous répondre utilement. —— M. L., Savon vert. — Nous avons attendu pour vous répondre que soit terminée la publication des articles que nous avons consacrés aux déclarations fiscales. Vous y trouverez la réponse à vos questions. —— I.J.K. 113. — Votre loyer dépasse déjà très nettement le prix limite. Votre propriétaire ne peut vous augmenter et s'il le faisait, vous pourriez demander en justice, dans les six mois de la nouvelle augmentation, la réduction au prix légal. Par ailleurs, il doit effectuer les réparations qui sont à sa charge (la toiture est bien de celles-là) et ne peut exiger d'augmentations pour ce faire. En cas de refus, après mise en demeure, appelez-le devant le juge de paix. —— Mirelle, Lille. — Non, vous bénéficieriez des prorogations légales et ne pourres être augmenté, le prix actuel étant déjà bien supérieur au prix limite. —— Un lecteur du « Journal de Roubaix ». — Voir la mairie.

—— Point Bleu. — Une commune limitrophe d'une ville est une commune qui a une ligne de démarcation commune avec la dite ville. Mons est limitrophe de Lille. Tourcoing, de Roubaix. Les prorogations dans le cas indiqué courent donc jusqu'au 1er juillet 1940. A l'issue des prorogations et jusqu'en 1943, il faudra appliquer au loyer de 1914 le coefficient 4. —— Lamalène. — 18 francs. —— Sous-Cieux. — 1°), 2°) et 3°) Le mur a été construit à cheval sur les deux terrains, mais la mitoyenneté n'appartient qu'à l'un des voisins. 4°) Au cadastre à la mairie. —— Fernand. — Vous pourriez faire une démarche en ce sens au bureau de recrutement de Lille, place aux Bleuets. —— Un vieillard. — Oui, et jusqu'en 1943 ; le prix limite est d'ailleurs largement dépassé. —— Dolly. — Il est impossible de vous répondre avec exactitude sans connaître tous les éléments de votre revenu et de vos charges. Sous cette réserve, dans ce cas, on a en général intérêt à ne pas faire de déclarations distinctes. —— Gustave, B. — Oui, le loyer servant de base à l'établissement de l'impôt foncier. —— Je voudrais savoir. — Non, en principe. —— D. B. — Nous ne possédons pas ces renseignements. —— D. J. 912. — Le plus poli des deux. —— Un bon Français. — Impôt sur les salaires : 201 frs. Impôt général si vous avez déduit 2.520 pour votre belle-mère : 53 frs. Nous donnons ces chiffres sous réserve qu'il n'ait pas été fait d'autres déductions (impôts de l'année précédente, etc...) —— R. L. — Sauf conventions contraires, c'est à elle à venir recevoir. —— M. R. — Il semble que vous puissiez obtenir l'assistance aux vieillards. Faites une demande (il existe des formules à la mairie), indiquez le fait de la disparition de votre mari. Remettez cette formule remplie à la mairie de votre commune en y joignant votre bulletin de naissance et un certificat du percepteur constatant le montant de vos impôts ou la non-imposition. —— Pitchounette. — Vous pourriez lui réclamer des dommages et intérêts devant le juge de paix, si vous avez des preuves suffisantes.

Une usine de fabrication de cellules et de moteurs d'avions va être édifiée en Indochine

M. Georges Mandel, ministre des Colonies, vient de passer contrat, pour le compte du gouvernement général de l'Indochine, en vue d'ouvrir une usine d'aviation qui devra construire 150 avions militaires et 400 moteurs par an. Les travaux d'édification de l'usine commenceront incessamment.

Nouvelles religieuses

ROUBAIX. — Chapelle des Carmélites réparatrices. — Heure sainte prêchée par le R. P. Stéphane Piat, franciscain, le jeudi 2 mars, veille du 1er vendredi du mois, de 17 h. 30 à 18 h. 30.

TOURCOING. — Demain jeudi, adoration nocturne pour les jeunes filles, chez les Bénédictines du Saint-Sacrement, 18, rue Faidherbe; ouverture à 20 h.

Un savant au grand cœur

Grâce à l'Abbé Blanc

modeste curé d'une paroisse algérienne

on peut aujourd'hui vaincre la toux

sous toutes ses formes, même dans la coqueluche !

L'Abbé Blanc ! un nom que devraient connaître toutes les mères, car s'il est toujours pénible de voir souffrir, combien ces souffrances deviennent plus émouvantes lorsqu'il s'agit d'un enfant !

Or, la plante « *Chich Zâti* » dont l'Abbé Blanc, le bon curé de Beni-Méred, découvrit les vertus extraordinaires, guérit réellement la toux. Cette plante n'étant pas toxique, les 2 sirops qu'elle sert à préparer peuvent être donnés même aux plus jeunes enfants. Voilà pourquoi le Bronchocure souverain contre toutes les formes de la toux, et le Coqueluchsirop, spécial contre la coqueluche, sont la providence des mamans.

L'action extraordinaire du Bronchocure

Chaque jour, de toutes les régions de France, des témoignages de reconnaissance parviennent à l'Abbé Blanc, actuellement curé de Beni-Méred, à 40 kms d'Alger.

Pour lui il n'est pas de plus grande joie que de soulager les souffrances humaines, et ces témoignages qui émanent de cœurs simples, débordant de reconnaissance, lui sont infiniment précieux :

— « *Soyez béni, M. l'Abbé, vous qui guérissez les petits enfants...* »

— « *Je ne suis qu'un ouvrier, et je ne sais pas chercher les grands mots que je voudrais vous dire pour vous exprimer mon contentement...* »

— « *En 3 jours, votre merveilleux Bronchocure a guéri ma petite fille qui toussait depuis un mois. Je ne sais comment vous témoigner ma reconnaissance...* »

— « *Comment vous dire merci ? Je me fais un devoir de contribuer à la diffusion de ce remède étonnant...* »

— « *Bénie soit la Providence qui m'a fait connaître votre merveilleux Coqueluchsirop, car aux premières cuillerées mon enfant éprouvait un soulagement ! Les quintes étaient moins violentes. Au 2me flacon, le foyer du mal avait disparu...* »

— « *J'ai essayé le Bronchocure comme j'avais essayé tous les autres remèdes. Cette fois, soulagement immédiat ! Au bout de 2 flacons, je me sens guéri... Contrairement à l'expérience de toute ma vie, la réclame n'avait pas exagéré !...* »

Ces lettres, parmi tant d'autres, expliquent le succès considérable rencontré partout, dès leur apparition, par le Bronchocure et le Coqueluchsirop.

Les mérites de ces deux sirops les placent vraiment à part de tous les remèdes couramment utilisés :

Les précieuses qualités du Bronchocure et du Coqueluchsirop

Efficacité décisive contre la toux.

Ces sirops ne se contentent pas de calmer la toux, ils suppriment les causes, grâce au « Chich Zâti ».

Composition strictement végétale.

Dans ces sirops, il n'y a que des plantes, dont les essences bienfaisantes sont utilisées à l'état naturel.

Aucun produit chimique, aucun corps toxique.

De plantes, rien que des plantes ! C'est pourquoi ils conviennent à tous ceux qui toussent ; ils ne nuisent à aucun organe, et ne comportent aucune contre-indication.

On peut on donner même aux plus jeunes bébés

Les enfants les prennent comme une friandise.

Enfin, ils sont les plus avantageux des sirops : la grande bouteille de Bronchocure, vendue 14 fr. 60 contient 400 grammes de sirop.

Coqueluchsirop 16 fr. 65.

En vente toutes pharmacies.

Permettez à ce nouveau traitement à domicile de mettre fin à vos

L'Etonnante Découverte d'un Médecin

Etes-vous tourmenté par des douleurs dans les épaules et le dos ? Vous sentez-vous déprimé, malheureux ou alangui ? Etes-vous rendu infirme par le lumbago, torturé par de la sciatique dans les jambes ou de la névrite dans les bras ? Trempez alors un linge fin dans de l'eau très chaude à laquelle vous avez ajouté assez de Saltrates Rodell pour la rendre blanche. Appliquez-le sur le point douloureux. Retrempez le linge et appliquez-le à nouveau. Faites des applications répétées jusqu'à soulagement. Cette eau saltratée est un dissolvant puissant et pénétrant. Elle s'infiltre dans les pores comme l'encre dans le papier buvard. Elle dissout les petits cristaux de l'acide urique, pointus comme une aiguille et tranchants comme un rasoir. La douleur constante et épuisante qui empêche le repos dans quelque position que ce soit, les suppliciants élancements qui vous font craindre de tendre un muscle ou de faire jouer une articulation - tout s'évanouit comme par enchantement. Vous dormez 8 heures en paix. Quand tout votre corps vous fait mal et que vous vous sentez déprimé et las, ajoutez des Saltrates Rodell à votre bain. Le résultat vous étonnera et vous enchantera.

UNE ANNONCE « DÉSIRE ACHETER » FERA POUR VOUS LE TRAVAIL D'UNE DEMI-DOUZAINE DE COURSIERS. –

Conditionnements

CONDITIONS PUBLIQUES DES MATIERES TEXTILES DE ROUBAIX. — Relevés mensuels comparatifs. — Février 1938 : Textiles artificiels, 2.783 k.; laines peignées, 866.777 k.; laines filées, fils peignés, 117.716 kilogs; laines filées, fils cardés, 23.583 k.; blousses et laines diverses, 76.813 k.; cotons, jute, lin, 116.238 k. Total: 1.253.877 k. — Marché à terme de Roubaix-Tourcoing, 29.242 k. — Conditionnement, 3.240 opér. ½; titrage, 589 opér.; dégraissage, 26 opér.; essais divers, 221 opér.; mesurage, 41 pièces.

Février 1939 : Textiles artificiels, 4.466 k.; laines peignées, 1.548.383 k.; laines filées, fils peignés, 191.039 k.; laines filées, fils cardés, 26.714 k.; blousses et laines diverses, 118.793 k.; cotons, jute, lin, 140.903 k. Total: 2.030.300 k. — Marché à terme de Roubaix-Tourcoing, 5.156 k. — Conditionnement, 4.332 opér.; titrage, 1.455 opér.; dégraissage, 52 opér.; essais divers, 180 opér.; mesurage, 170 pièces.

LABORATOIRE D'ANALYSES INDUSTRIELLES DE ROUBAIX. — Relevés mensuels comparatifs. — Mouvement du mois de Février 1939 : Eaux, 3 analyses; combustibles, 44 anal.; matières grasses, 37 anal.; fibres, 27 anal.; fils, 21 anal.; tissus, 41 anal.; produits tinctoriaux, 29 anal.; approvisionnements divers, 42 anal. Total : 244 anal. — Mois de février 1938: 209 anal. — Mois de février 1937 : 144 anal.

CONDITION PUBLIQUE DES MATIERES TEXTILES DE TOURCOING. — Relevés mensuels comparatifs. — Février 1937 : Laine peignée, 2.494.776 kilogs; laine filée, 362.215 k.; blousses et laines diverses, 686.700 kilogs; coton, 92.497 k.; textiles artificiels, 1.480 k. Total: 3.637.668 k. — Marché à terme de Roubaix-Tourcoing: 88.522 k. — Conditionnement, 7.280 opér.; titrage, 860 opér.; dégraissage, 61 opér.

Février 1938 : laine peignée, 1.784.287 k.; laine filée, 189.669 k.; blousses et laines diverses, 417.074 k.; coton, 80.103 k. Total: 2.471.133 k. — Marché à terme de Roubaix-Tourcoing: 170.885; d'Anvers: 32.412. — Conditionnement, 5.216 opér.; titrage, 647 opér.; dégraissage, 7 opér.

Février 1939 : laine peignée, 2.888.684 k.; laine filée, 360.688 k.; blousses et laines diverses, 619.963 k.; coton, 126.588 k. — Total: 3.995.923 k. — Marché à terme de Roubaix-Tourcoing: 97.603; d'Anvers: 9.462. — Conditionnement, 8.071 opér.; titrage, 1.149 opér.; dégraissage, 48 opér.

LA GRANDE CHAUSSÉE

Maison spéciale pour Deuil

DEUIL IMMÉDIAT

49, rue Grande-Chaussée - LILLE (COIN RUE BASSE)

Le plus grand choix en ROBES et MANTEAUX

Nos bureaux sont fermés le dimanche.

NÉCROLOGIE

CONVOIS FUNEBRES

Vous êtes priés d'assister aux CONVOI ET SERVICE SOLENNELS de

Monsieur Edmond PARMENTIER

Docteur en médecine
Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand
Chevalier de l'Ordre de la Couronne
Médaille de l'Assistance Publique

veuf de Dame Marie SIX

pieusement décédé à Roubaix, le 26 février 1939, dans sa 78me année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, lesquels auront lieu le JEUDI 2 MARS, à 10 heures, en l'église de Lannoy, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé dans le caveau de famille.

Assemblée à la maison mortuaire, 13, rue de Tourmai, à Lannoy, à 9 h. 45

Les Vigiles seront chantées mercredi 1er mars, à 16 heures.

Selon la volonté du défunt le présent avis tient lieu de faire-part et on est prié de n'apporter ni fleurs, ni couronnes.

De la part de :

Monsieur le docteur Jean PARMENTIER, chevalier de la Légion d'honneur et Madame PARMENTIER-CHARVET,
Monsieur et Madame Henri PARMENTIER-PLUQUET,
Monsieur et Madame Félix LERNOUT-PARMENTIER,
Monsieur le docteur et Madame Louis LOTH-PARMENTIER, ses enfants ;
Messieurs Edmond, Marcel, Régis et Jean-Mary PARMENTIER,
Mademoiselle Bernadette PARMENTIER,
Monsieur Georges PARMENTIER,
Mesdemoiselles Simone et Thérèse PARMENTIER,
Messieurs Gérard, André et Jean LERNOUT,
Mademoiselle Marie-Alice LERNOUT, ses petits-enfants ;
Les familles des feus PARMENTIER-MICHAUX et SIX-GADENNE N7409

Madame Albert MAUROIT ;
Monsieur Jean-Baptiste MAUROIT ;
Madame veuve Joseph THIROUX ;
Et toute la famille,
ont la douleur de vous faire part de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Albert MAUROIT

leur époux, fils, gendre, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, décédé, muni des Sacrements de l'Eglise, le 26 février 1939, à l'âge de 47 ans, en son domicile, 61, route de Flandre, à La Courneuve (Seine).

Ils vous prient d'assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le *JEUDI 2 MARS*, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Tourcoing, suivis de l'inhumation au cimetière principal dans la sépulture de famille.

L'assemblée à l'église à 9 heures 45.

Les Vigiles seront chantées le même jour, à 17 heures.

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART.

Pompes Funèbres Générales, 88, rue de Lille, Tourcoing.

Monsieur Henri DESMETTRE-DESURMONT son époux ;
Monsieur et Madame Robert JACQUOT-DESMETTRE, ses enfants,
et toute la famille, ont la douleur de vous annoncer la mort de

Madame Henri DESMETTRE

Concierge aux Bains Municipaux de Tourcoing
Titulaire de la Médaille Communale

née Marie DESURMONT

pieusement décédée à Tourcoing, le 28 février, dans sa 58me année. Ils vous prient d'assister aux Convoi et Service qui auront lieu le JEUDI 2 MARS, à 11 heures, en l'église Notre-Dame. Assemblée à la maison mortuaire, 3, rue du Printemps, à 10 heures 45.

CET AVIS TIENT LIEU DE FAIRE-PART. 77861d

Monsieur Rémi LEBBE, son époux ;
Monsieur et Madame Clément BAUDUIN-LEBBE et leurs enfants,
Monsieur et Madame Jean LEROY-LEBBE et leur fils, ses enfants ;
Mademoiselle Marie PLAMONT,
Monsieur et Madame Eugène VOSGIEN-PLAMONT et leur famille,
Monsieur et Madame Omer BORST-PLAMONT,
Monsieur et Madame LEMBREZ-LEBBE et leur famille, ses sœurs, beaux-frères, belle-sœur, neveux, nièces, petits-neveux et petites-nièces ;
Toute la famille ;
Sœur Elisabeth, sa dévouée garde-malade,
ont la douleur de vous faire part de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Rémi LEBBE

née Louise PLAMONT

décédée à Malo-les-Bains, le 26 février 1939, dans sa 68me année, administrée des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise. Ils vous prient d'assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le JEUDI 2 MARS, à dix heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Malo-les-Bains, sa paroisse, d'où son corps sera transféré à Baillieul (Nord).

Une absoute sera chantée le même jour, à 15 h., en l'église Saint-Vaast, à Baillieul, suivie de l'inhumation au cimetière, dans le caveau de famille.

Le convoi s'assemblera à la maison mortuaire, 26, rue du Maréchal-Foch, à Malo-les-Bains, à 9 heures 30.

N7413d MALO-LES-BAINS, le 26 février 1939.

Aujourd'hui, mercredi 1er mars 1939, funérailles de :

ROUBAIX

Mme Vve Jean-Bapt. NYS-DUVILERS, à 9 h., église St-Rédempteur.
Mme Vve Théoph. DELATTRE-PICHARD, à 9 h. 30, église St-Sépulcre.

WATTRELOS

M. Louis DROULERS-SALEMBIER, à 10 h., église St-Maclou (Centre).

TOURCOING

Mademoiselle Marie JUVENE, à 8 h. 20, église N.-D. de Consolation.
Monsieur Louis WAGNON-DUFONT, à 9 h. 15, église St-Christophe.
Madame Joseph DUBOIS-QUEVA, à 9 h. 45, église du Sacré-Cœur.
Mme Vve Emile DHALLUIN-MEYER, à 9 h. 45, église St-Eloi (Blanc-Seau).

Les personnes qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu de faire part de la mort de

Madame Charles DECLERCQ

née Philomène VERRIEST

décédée subitement à Wattrelos, le 27 février 1939, dans sa 69me année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le jeudi 2 mars, à 9 h., en l'église Sainte-Thérèse (Leboeuvre).

Assemblée à la maison mortuaire, rue du Rivage, cour Stiernet, 7, à 8 h. 45. 154064

On nous prie d'annoncer la mort de

Monsieur Armand DELEPORTE

veuf de Dme Marie-Thérèse Mathon

décédé le 27 février 1939, dans sa 87me année, administré des Sacrements. Les funérailles auront lieu le jeudi 2 mars 1939, à 8 h. 30, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix.

Assemblée à l'église à 8 h. 20.

De la part de toute la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part. 4004d

Les personnes qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu de lettre de faire part annonçant la mort de

Monsieur Jules URLICIE

Ancien combattant - Croix de guerre

époux de Dame Camille PERCQ

pieusement décédé à Tourcoing, le 27 février, dans sa 66me année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service qui auront lieu le jeudi 2 mars, à 8 h. 45, en l'église du Sacré-Cœur. Assemblée à la maison mortuaire, 86, rue de Calais, à 8 h. 30.

De la part de : Mme Jules Urlicie-Percq, son épouse ; M. Paul Urlicie, M. et Mme Emile Urlicie-Dubrulle, M. et Mme Marcel Hau-Urlicie, M. et Mme Denis Christori-Urlicie, ses enfants, petits-enfants et de toute la famille. 947

On nous prie d'annoncer la mort de

Monsieur Jules-César WAGON

Ancien combattant de 1870

pieusement décédé à Roubaix, le 26 février 1939, dans sa 94me année. Les funérailles seront célébrées le jeudi 2 mars, à 9 h., en l'église St-Vincent-de-Paul, sa paroisse. Les Vigiles seront chantées le mercredi à 15 h. 30.

Réunion à l'église.

De la part de ses enfants, petits-enfants et de toute la famille.

Les condoléances seront reçues à la sortie de l'église. 154574

P.F. A. Vandrouf, r. St-Hubert. T. 363.46 154064

REMERCIEMENTS ET OBITS

M. et Mme Rousmans-Demuynck ;
Monsieur Roger Rousmans ;
Mademoiselle Renée Rousmans ;
M. et Mme Rousmans-Sourbecq ;
Et toute la famille,
très touchés des nombreuses marques de sympathie qu'ils ont reçues à l'occasion du décès de

Eugène ROUSMANS

adressent leurs sincères remerciements aux personnes qui ont assisté aux funérailles ou qui, empêchées, ont exprimé leurs sentiments de condoléances. d

---

Les familles Vandenhautte-Florquin remercient les personnes qui ont assisté aux funérailles de

Madame FLORQUIN

née Zoé VANDENHAUTTE

ou qui, empêchées, ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 154464

M. et Mme Plaetevoet-Billiet ;
M. et Mme Grimber-Plaetevoet,
et toute la famille, remercient les personnes qui ont assisté aux funérailles de

Monsieur Adolphe PLAETEVOET

ou qui, empêchées, ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 154374d

---

Madame Jules Vandelanotte,
Monsieur Robert Vandelanotte,
Les familles Lebrun et Vandelanotte,
très touchés des marques de sympathie reçues à la suite du décès de

Monsieur Jules VANDELANOTTE

adressent leurs sincères remerciements aux nombreuses personnes qui ont assisté aux funérailles ou qui, empêchées, ont exprimé leurs sentiments de condoléances. 8661d

ÉTATS CIVILS

ROUBAIX. — Naissance. — Pierre Perche, boulevard de Lyon, 90, né boul. de Cambrai, 60.

Publications de mariages. — Fernand Glorieux, rattacheur, rue de Condé, 111, et Mireille Velké, voyageuse, rue Charlemagne, 5. — Marcel Helinckx, coupeur, de Croix (N.) et Marguerite Liétar, couturière, rue Saint-Etienne, 9. — Robert Vancauwenberge, employé, rue Favreul, 6, et Agnès Nottebart, couturière, rue Favreuil, 1. — Fidèle Dutoit, chaudronnier, rue Franklin, 141 et Berthe Hameau, tricoteuse, rue Franklin, 141.

Décès. — Henri Destombe, 83 ans, rue de Rocroi, 33. — Armand Deleporte, 56 ans, boulevard de Strasbourg, 196. — Louison Bonnet, veuve Hugon, 83 ans, rue de Blanchemaille, 37. — Julee Wagon, 93 ans, rue de Saint-Omer, 9.

CROIX. — Décès. — Albert Vanhaverbeke, 28 ans, manœuvre, rue de Thionville, C. Stevens, 2.

WATTRELOS. — Naissances. — Marie-Thérèse Monet, rue des Pollus, 2. — Paulette Desodt, rue du Gauquier, 17. — Yvette Varasse, rue de Beaulieu, 19.

Publications de mariages. — Gaston Farvacque, cylindreur, rue d'Estaing, 28, à Roubaix et Denise Planckaert, encaissetise, rue Bertheiot, 4. — Albert Loof, employé de commerce, rue de la Plume, 36 et Elise Bigorgne, fille de salle, place de la Gare, 4, à Roubaix.

Mariage. — Jules Eggermont et Coralie Level.

Décès. — Juliette Delrœux, veuve Marcq, 85 ans, rue des Pollus, 2. — Philomène Verriest, épouse Declercq, 60 ans, rue du Rivage, cour Stiernet, 7.

LYS. — Naissance. — Maurice Verriest, 5, rue Faidherbe.

Publications de mariage. — Georges Wurstantein, forain, 200, Bd Gambetta, à Roubaix, précédemment domicilié à Lys, et Blanche Weiss, même adresse.

HEM. — Décès. — Henri Honquert, 87 ans, cour Ducatillon, 1.

TOURCOING. — Naissances. — Yvonne Van Coppernolle, rue Nationale, 139. — Mathieu Holbeoque, rue Nationale, 138. — Josiane Janssens, rue Rouget de Lisle, 108. — Francis Wibaux, rue de la Rochelle, 76. — Jacques De Taeye, rue Franklin, 13. — Albert Leperre, rue du Laboureur, 46. — Bernard Truffaut, rue des Ursulines, 46. — Michèle Rousel, rue Archimède, 66. — Francis Degond, rue du Soudan, 9.

Publications de mariages. — René Pascal, empl. de banque, rue du Général-Souham, 112 et Simonne Haquette, confectionneuse, rue de Normandie, 48. — Emile Leman, caviste, rue de Courtrai, 51 et Jeanne Gedenne, soigneuse, rue du Clinquet, 51. — Charles Façon, surveillant, rue des Girondins, 30 et Elvire Lorson, journalière, 5 St-Pierre-les-Elbeuf.

Décès. — Rachel Pollet, 57 ans, mouilneuse, ép. Léon Nuyttens, rue des Flandres, 34. — Jean-Jacques Rousseau, 2 jours, rue Bourgogne, app. 212. — Joséphine Hongne, 31 ans, s.p., Vve Gustave Six, rue d'Havré, 3. — Ernest Leplat, 42 ans, fileur, rue Tougot, 74. — Marie Desurmont, 53 ans, s.p., ép. Henri Dermetre, rue du Printemps, 3. — Silvie Haequette, 69 ans, rue Nationale, 138.

MOUVAUX. — Naissance. — Nicole Duterte, rue des Ravennes, 57.

HALLUIN. — Décès. — Hélène Ruys, 80 ans, s.p., chemin de Loisel, 7.

LES COTONS A ALEXANDRIE

(Clôture)

Sakels : mars, 12.22; mai, 12.45. — Ashmouni : avril, 10.10; juin, 10.21; octobre, 9.90. — Giza : mars, 12.30; mai, 12.41; juillet, 12.49; novembre, 12.43; janvier, 12.53.

---

* Feuilleton du « Journal de Roubaix » du mercredi 1er mars. — N° 14. *

LA BAGUE AUX SERPENTS

PAR OLIVIER DUVERGER

Le policier y jetant les yeux, s'écria :

— Oh ! Ce médaillon ! Ces initiales S. L. ! Quelle coïncidence.

Provence tranche :

— Ce n'est pas une coïncidence. Ce poignard est le même que celui avec lequel on a tué le noyé de Raubà-Capeù. On ne vous a pas trompé Marboz. La lettre anonyme dit vrai.

Un crime a été commis dans cette villa hier soir ou cette nuit.

Tournant et retournant le fin stylet dans ses mains, le policier s'écria :

— Sans doute, ce poignard est exactement le même que celui retrouvé sur le cadavre découvert à Raubà-Capeù ce matin. Il m'apparaît également certain que l'autre, celui du crime, a été décroché à cette panoplie. Mais où diable le crime a-t-il été commis ?

— Dans cette villa assurément, comme vous l'indiquait la dénonciation que vous avez reçue.

— Dans cette villa, dans cette villa, c'est vite dit. C'est possible, évidemment, mais je ne vois pas trop dans quelle pièce, toutes sont en ordre ; il n'y a nulle part de taches de sang.

Son collègue l'interrompit :

— Là est précisément le but de nos recherches.

Puis, se tournant vers les magistrats qui, volontairement, avaient écouté leur discussion sans y prendre part, il leur expliqua, tirant de sa poche la lettre anonyme reçue à Nice le matin même par le chef de la Sûreté :

— Voyez, Monsieur le procureur, ce que dit ce billet : « Un crime a été commis hier soir au Cros-de-Cagnes, « Villa Salammbô », au voisinage du poste de télégraphie sans fil. Un homme y a été assassiné dans une pièce du premier étage. Vérifiez ma déclaration sans laquelle ce meurtre risquerait de ne jamais être découvert. »

Est-ce assez net !

Nous sommes à la villa, dans la pièce indiquée. Si nous n'avons pas encore trouvé trace du crime dénoncé, nous avons du moins la certitude que le poignard qui manque à la panoplie du mur a été utilisé par l'assassin. Ne l'avez-vous pas retrouvé à Nice ?

— Je comprends maintenant vos suppositions, Monsieur Provence. Vous pensez sans doute que c'est le noyé de Raubà-Capeù qui a été assassiné ici ?...

— Oui, Monsieur le juge. Tout me porte à le croire. Le poignard trouvé dans son corps est le frère de celui laissé ici ; leur ressemblance est frappante, leur similitude absolue : mêmes ciselures, même tranchant, mêmes initiales. Voici pour l'arme. La victime, à n'en pas douter, est l'individu dont le corps a été retiré de l'eau ce matin.

— Pourquoi dans ce cas cet avis de la lettre anonyme : « Vérifiez ma déclaration sans laquelle ce meurtre risquerait de ne jamais être découvert. » La mer rend toujours les cadavres.

— Oui, Monsieur le procureur, j'ai, comme vous, été frappé de cet avis. Puisqu'il l'a écrit, notre correspondant inconnu avait sûrement ses raisons pour nous le donner. Sans doute n'a-t-il connu que le crime. Peut-être a-t-il vu emporter le cadavre sans soupçonner la direction prise par le ou les assassins.

Cette explication logique ne put satisfaire la curiosité du magistrat, qui s'inquiéta :

— Je me demande qui peut bien être l'auteur de cette lettre anonyme et dans quel but il l'a envoyée à la Sûreté.

— Le but poursuivi se devine : Vengeance, sans doute. Quant à connaître qui l'a écrite, c'est une autre affaire !

M. Marboz intervint :

— Alors, d'après vous, le problème se résume ainsi : le noyé de Raubà-Capeù a été assassiné ici. L'arme du crime a été décrochée à la panoplie du mur de cette pièce. Au moment où l'assassin transportait le cadavre hors de la villa, il a été vu. Le témoin de ce funèbre transport a dénoncé le crime par vengeance. L'imprécision des renseignements contenus dans son laconique billet est due à son ignorance des faits qui ont suivi le départ du meurtrier, s'en allant noyer sa victime ?

— Parfaitement.

— Pourquoi le témoin, si témoin il y a, n'a-t-il pas suivi la piste de l'assassin pour savoir ce qu'il ferait du cadavre ?

— Parce qu'il en a été empêché. Pour quelles raisons, je n'en sais rien encore. Nous les connaîtrons peut-être un jour, lorsque nous aurons identifié notre trop discret auxiliaire.

Le chef de la Sûreté s'étonna :

— Comment ! Vous songez à découvrir mon correspondant anonyme ?

— Ce sera, si vous n'y voyez aucun inconvénient, le premier objectif de nos recherches.

— A quoi bon ! Ne vaudrait-il pas mieux cherc